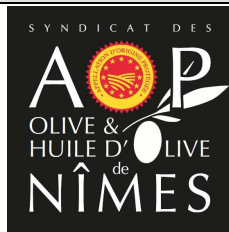


DECLARATION DE RECOLTE D'OLIVES Campagne 2022/2023



Transmission avant le 31 MARS 2023 :

Par courrier : Syndicat des AOP Olive de Nîmes et Huile d'olive de Nîmes -
Mas de l'Agriculture 1120 Route de St Gilles - 30900 NIMES

Par mail : adherent.olive.nimes@gmail.com

IDENTITE DE L'OPERATEUR EXPLOITANT

Nom et prénom ou Raison sociale de l'Exploitant :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

E-mail :

SUPERFICIE DECLAREE en AOP au Syndicat (en hectares) :

Quantité totale d'olives récoltées sur votre (vos) parcelle(s) identifiées en AOP (olives de table + olives à huile) :

.....kg

Répartition :

- Olives de table :

- Nom confiserie n°1 :

- Quantité d'olives: kg

- Nom confiserie n°2 :

- Quantité d'olives: kg

- Olives à huile :

- Nom moulin n°1 :

- Quantité d'olives : kg

- Nom moulin n°2 :

- Quantité d'olives: kg

Si vous êtes metteur en marché d'AOP Olive de Nîmes et/ou AOP Huile d'olive de Nîmes pensez à renvoyer votre déclaration de revendication AVANT le début de la commercialisation.

Déclaration établie le :

Signature :

Reçue par l'ODG le :